



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16_FOS_196

Déposé le : 27.09.16

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Taxation des interventions de police lors d'interventions concernant des violences domestiques : n'est-elle pas contreproductive ?

Texte déposé

Le Conseil d'Etat vient de publier un avant-projet de loi d'organisation de la lutte contre la violence domestique (LOVD) et de lois modifiant la loi du 24 février 2009 d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions et le code de droit privé judiciaire vaudois du 12 janvier 2010 (CDPJ). Dans le corps du texte de l'exposé des motifs de cet avant-projet de loi, on lit : *Le Conseil d'Etat est déterminé à intensifier la lutte contre l'augmentation des violences et de renforcer la sécurité. C'est dans ce sens qu'il propose une loi d'organisation de la lutte contre la violence domestique devant permettre de coordonner les moyens de prévention et de lutte contre la violence domestique et d'accroître la protection des personnes qui en sont victimes. Et plus avant : La violence domestique préoccupe de plus en plus les organes internationaux, nationaux et locaux, considérée comme une violation manifeste des droits humains, elle est reconnue comme un véritable problème de santé et de sécurité publique contre lequel des mesures de prévention efficaces doivent être prises. Et encore : Selon l'Office fédéral de la statistique (Statistique policière de la criminalité 2014), 15 650 infractions de violence domestique ont été enregistrées en Suisse (2013 : 16 495 ; 2012 : 15 810). Il s'agissait le plus souvent de violence dans le couple. Pour l'ensemble des homicides consommés, plus de la moitié se déroulent ainsi dans la sphère domestique (2014 : 23 ; 2013 : 23). Et enfin : le Conseil d'Etat a adopté un plan stratégique 2011-2015 de lutte contre la violence domestique composé de 7 axes prioritaires :*

A noter que l'avant-projet de loi d'organisation de la lutte contre la violence domestique prévoit la continuité du principe de taxation de ce type d'intervention de police, selon un tarif fixé soit par le Conseil d'Etat soit par règlement communal (art. 49 LOVD).

De fait, l'effet dissuasif qu'aurait cette taxe sur le comportement des auteurs de violence n'est pas prouvé. On sait que dans plus de 25% des situations de violence domestique dans notre canton, la Police doit intervenir à nouveau et certaine fois dans le mois qui suit. Par contre, la probabilité que cette taxe induise un obstacle réel pour les victimes de recourir à la Police dans les situations d'urgence est très élevée. L'expérience policière est que, violence domestique et difficultés financières vont souvent de pair.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de réétudier ses Recommandations de taxes et son futur projet de loi à l'aune des éléments exposés. A notre sens, il devrait décider qu'aucune taxe ne doit être prélevée pour des interventions pour des violences domestiques dans ce Canton, pour éviter de dissuader les victimes de s'adresser à la Police.

Ce postulat peut être discuté en commission avant d'être transmis au Conseil d'Etat.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



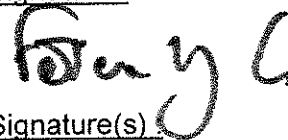
(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

Freymond Cantone Fabienne

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

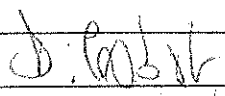
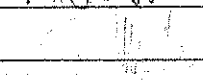
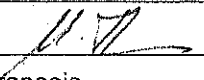
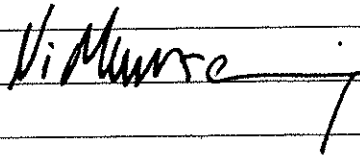
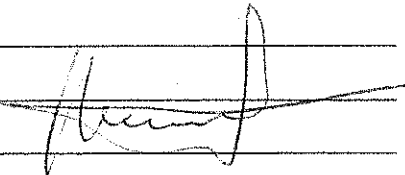
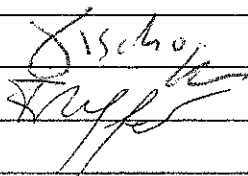
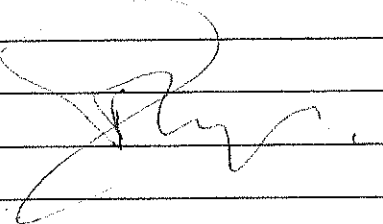
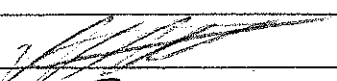
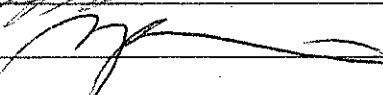
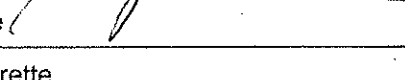
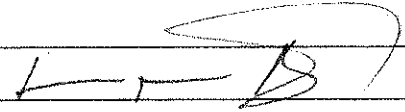
Signature(s)

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 20 septembre 2016

Ansermet Jacques	Clément François	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Mireille	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Cretegny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Cretegny Laurence	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Nicolas
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Butera Sonya	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Despot Fabienne	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Cherubini Alberto	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cherbuin Amélie	Donzé Manuel	Jaquier Rémy
Chevalley Christine	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Chevalley Jean-Rémy	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chollet Jean-Luc	Durussel José	Kappeler Hans Rudolf
Christen Jérôme	Duvoisin Ginette	Keller Vincent
Christin Dominique-Ella	Eggenberger Julien	Kernen Olivier

Liste des députés signataires – état au 20 septembre 2016

Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schobinger Bastien
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pillonel Cédric	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Probst Delphine 	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Randin Philippe 	Stürner Felix
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Räss Etienne	Thalmann Muriel 
Mattenberger Nicolas 	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves 	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Renaud Michel	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean 
Melly Serge 	Richard Claire	Uffer Filip
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas 	Venizelos Vassilis
Miéville Michel	Romano Myriam 	Voiblet Claude-Alain
Modoux Philippe	Roulet Catherine 	Volet Pierre
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette	Vuarnoz Annick 
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Vuillemin Philippe
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wüthrich Andreas
Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre 	Wyssa Claudine
Nicolet Jean-Marc	Sansonnens Julien	Züger Eric